

# BULLETIN

DU

# Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Paraissant deux fois par mois

COMPTE DE CHEQUES POSTAUX  
N° 6.015 - NANTES

Les Bureaux sont ouverts tous les jours de la Semaine  
de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures (Dimanches et Fêtes exceptés)

TELEPHONE 1.95

Le prochain Bulletin  
paraîtra le 10 Juillet

## Nécrologie et nomination d'agents

Nous avons eu le profond regret d'apprendre, mercredi 16 courant, la mort subite de notre agent de Saint-Hilaire-de-Chaléons, Athanase Rondeau, décédé à l'âge de 29 ans. Collaborateur de sa mère, Mme veuve François Rondeau, depuis la mort de son père, il venait de prendre à son compte, depuis quelques mois, l'agence et le dépôt de notre Syndicat Central. Très actif, travailleur et serviable, il laisse derrière lui des regrets unanimes et sincères, attestés d'une manière éloquent par la foule immense qui remplissait à ses obsèques l'église de Saint-Hilaire-de-Chaléons.

Nous avons tenu à l'accompagner à sa dernière demeure et renouvelons ici à sa jeune veuve, à sa digne mère et à tous les siens l'assurance de notre sympathie attristée.

Après avoir pris l'avis de notre président, M. Louis Lefeuve et en attendant la décision toute favorable à l'avance de notre Chambre syndicale, nous avons chargé sa veuve, Mme Athanase Rondeau, de remplacer son regretté mari dans ses fonctions d'agent pour lesquelles elle est assurée de la collaboration de son beau-frère, François Rondeau.

## LA SITUATION

### Les Engrais

Nous pensons pouvoir publier dans notre prochain bulletin du 10 juillet, les prix qui seront arrêtés d'ici là très probablement, pour le deuxième semestre.

Les commandes qui nous parviendront à partir de jeudi 1<sup>er</sup> juillet, seront donc servies aux nouveaux prix.

Nous ne pouvons encore savoir si ces prix pourront nous être assurés pour une période de plusieurs mois, l'entente des fabricants de superphosphates paraissant disposée à ne s'engager comme prix que sur des périodes mensuelles, ou en tous cas assez courtes.

### Ristourne sur les Engrais azotés

Nous sommes officiellement avertis que les ristournes sur les engrais azotés qui avaient été accordées en 1925 et prorogées pour le premier trimestre 1926, ne seront peut-être plus accordées. Nous ne pouvons même pas assurer que l'Office départemental puisse disposer de crédits suffisants pour l'attribution à celles du second trimestre. Nous avons enregistré une assez grande quantité de factures, et toutes celles intéressant les livraisons du 1<sup>er</sup> trimestre et qui nous ont été remises avant le 30 avril, ont pu être comprises dans les allocations.

Quant à celles qui nous sont parvenues depuis le 1<sup>er</sup> mai, nous attendons de nouvelles instructions pour les transmettre, ne sachant si le ministère de l'Agriculture disposera des fonds nécessaires pour assurer le paiement des ristournes restant à régler sur le premier trimestre et les suivants.

## Les prochains Concours en Loire-Inférieure

Lundi 28 juin 1926, à Saint-Nazaire, rue de l'Abattoir, concours de la Société départementale d'Agriculture et du Comice agricole de Saint-Nazaire.

A 8 h. 30, réunion des jurys ; à 9 h. 30, opérations des divers jurys :

Espèce bovine, espèce chevaline, espèce porcine, espèce ovine, animaux de basse-cour, produits agricoles et ruchers.

A 11 h., réunion du Bureau et de tous les jurys au lieu du Concours pour le classement des lauréats.  
A 14 h. 30, distribution des récompenses.

Judi 1<sup>er</sup> juillet 1926, à 8 heures du matin, à Nantes, caserne du 355<sup>e</sup> régiment d'artillerie, rue de Paris, n° 69.  
Remonte générale, dépôt de remonte d'Angers, concours de primes de majoration aux chevaux d'armes.

## Livraison des jus faibles de nicotine à la manufacture des Tabacs de Nantes

M. l'ingénieur en chef chargé de la Direction de la Manufacture nous fait connaître que par suite de la gêne considérable qu'occasionnent au service les fréquentes demandes de livraison directe de jus aux consommateurs qui viennent les chercher avec leurs récipients à la Manufacture, il se trouve obligé de limiter l'exécution de ces demandes à deux jours au plus par semaine, soit le mardi et le vendredi.

Nous ajouterons à cette communication que les versements préavisés doivent être faits à la Caisse de M. l'Entrepreneur des Tabacs, 19, rue de Flandres, qui est ouverte tous les matins.

## CONGRES de la Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest.

A ANGERS, le 12 juin

Samedi 12, a eu lieu à Angers, dans la salle de l'Hôtel de Ville, le Congrès de la Confédération générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest.

Vingt départements du bassin de la Loire y étaient représentés. Pour la Loire-Inférieure, les cinq administrateurs de la C. G. V. étaient présents : MM. Doré-Graslin, vice-président du Syndicat de Clisson ; Dejoie, président de l'Union viticole de Vallet ; Meneux, président du Syndicat cantonal du Loroux-Bottereau ; L. Lefeuve, président du Syndicat Central ; de Camiran, président du Syndicat de Vertou et communes voisines et vice-président de la Confédération Générale des Vignerons.

La séance était présidée par M. Gautier, conseiller d'Etat, président de la C. G. V. Après approbation des votes émis par les délégués du Centre et de l'Ouest au Congrès des Vignerons de France à Narbonne, trois rapports ont été donnés qui ont amené le vote des vœux auprès des dirigeants par le Congrès :

1<sup>o</sup> M. Chateroune (Puy-de-Dôme) demande, dans un rapport très documenté, que permis de circulation soit donné aux vins entre le producteur et le détaillant, sans indication du degré. Il rappelle la promesse faite et oubliée par le ministre de l'Agriculture, Jean Durand, en octobre dernier.

2<sup>o</sup> M. Moreau, directeur de la Station Oenologique du Maine-et-Loire, rapporte au sujet du sucrage et du vinage. La C. G. V. demande le retour au droit de vinage à la cuve par les récoltants au moyen d'alcool provenant de leurs vins eux-mêmes. Il ne faut pas que ce droit de vinage soit accordé, et le sucrage supprimé. L'un ne peut être la rançon de l'autre. Le sucrage des moûts est indispensable à certains vins, il apporte des éléments qui sont l'apanage des vins de cru, et que n'apporte pas le vinage. Un vœu est adopté demandant pour les vignerons le droit de viner en même temps que celui de sucrer.

3<sup>o</sup> Le Vicomte de Camiran, président du Syndicat de Vertou et communes voisines, vice-président de la C. G. V., rapporte sur le régime douanier des vins français. Après avoir exposé l'indispensable amélioration de notre situation d'exportateur, il demande et fait voter trois vœux :

Le premier demandant que tous les efforts soient faits pour obtenir le passage avantageux de nos vins à l'étranger par l'exportation.

Le second, que notre vin national soit protégé contre les importations des vins d'Espagne, d'Italie, de Portugal, etc., par des droits élevés et variant avec la valeur du change.

Le troisième, que des réductions de tarifs de chemins de fer, de 35 %, soient accordées aux vins se dirigeant vers la frontière, à partir de 500 kilomètres au lieu de 800, et ce définitivement.

Les doléances des vignerons ainsi exprimées seront remises par le bureau de la C. G. V. aux groupes parlementaires viticoles de la Chambre et du Sénat.

Nous rappelons que le groupe viticole de la Chambre est présidé par M. Chauvins, député de Tours, et que la Loire-Inférieure y est spécialement représentée par M. de la Ferrière ; que le groupe viticole du Sénat est présidé par M. le comte de Rougé, sénateur du Maine-et-Loire, et que la Loire-Inférieure y est spécialement représentée par M. François Saint-Maur.

Voici le texte du rapport qui a été présenté par M. de Camiran à ce Congrès :

Messieurs,

Au dernier Congrès, à Tours, j'avais l'honneur de vous exposer le régime douanier auquel sont soumis nos vins, tant à l'exportation qu'à l'importation.

Avec les trois autres Confédérations de vignerons, la nôtre émit divers vœux. Ils sont à peu près restés lettres mortes.

Je me permets d'insister sur la nécessité, pour la viticulture française, d'obtenir un régime la favorisant dans ses rapports avec l'étranger. De l'avis de tous ceux qui ont eu à étudier ces questions si complexes, l'exportation est un moyen sûr de relever le prix de nos vins, et de parer à la crise de moût que nous allons rencontrer à la prochaine récolte.

L'influence des exports et des imports sur un marché, est une question d'économie politique connue. Lorsqu'une marchandise peut être exportée ou bien doit être importée, en proportions même réduites, ce sont les prix du dehors qui déterminent ceux du dedans.

Nous n'achetons que 1/8 environ du blé indispensable à notre consommation et cependant la hausse des prix intérieurs des céréales indigènes tend toujours irrésistiblement vers la parité de ceux des céréales exotiques dans nos ports.

Si nous arrivions à exporter un peu plus qu'avant-guerre, soit 5 à 6 millions d'hectos de vins, notre produit tendant à aller chercher des devises appréciées, nous verrions les prix intérieurs de nos vins progresser vers la parité des prix des marchandises que nous devons acheter aux cours des changes internationaux : soufre, sulfate de cuivre, nitrate, etc. Plus les facilités douanières seraient grandes, plus nous nous rapprocherions de ce désirable équilibre.

Ce ne serait que justice. La crise de la viticulture française, ou plutôt la gêne financière qu'éprouve le vigneron, est due à ce qu'il lui faut acheter à six et sept fois le franc or, main-d'œuvre, engrais, détrempés, et vendre son vin avec un coefficient beaucoup moindre.

A l'heureuse répercussion sur les cours, occasionnée par l'internationalisation de nos prix de vente, viendra s'ajouter celle causée par la simple disparition de notre marché intérieur, de quelques millions d'hectolitres de vin. Elle provoquerait une ascension décisive des prix. C'est encore un axiome d'économie politique, qu'une variation, même légère, de l'offre, affecte largement les prix. Le pourcentage de la hausse du prix est plus élevé que le pourcentage de la diminution du lot des marchandises disponibles.

Malgré les vœux que nous avons émis en 1925, d'accord avec les vignerons du Midi, du Sud-Ouest et de la Bourgogne, rien ou presque rien n'a été fait.

La valeur de notre franc s'étant fortement abaissée, les droits d'entrée, qui se soldent aux douanes étrangères, en valeur or, sont devenus plus élevés pour nous comme chiffres nominaux ; ils ont enrayé l'attraction qui aurait dû dériver naturellement de la différence des changes.

Seule la Belgique, dont le franc est resté constamment à peu près au pair du nôtre, a continué à offrir un asile à notre vin. L'entrée d'un hecto y est en ce moment d'environ 65 francs. Malheureusement, le 4 juin dernier, la Chambre belge vient de voter une taxe intérieure sur les vins, de 15 % « ad valorem ». Ce sera un facteur de diminution dans la consommation. Comme cette taxe frappe aussi bien les vins français que les vins italiens, grecs, espagnols et portugais, qui nous concurrencent sur le marché belge, elle n'empêchera pas de pouvoir commercer avec ce pays. C'est l'avis des gros mar-

chands de vins de Bruxelles que j'ai pu consulter. Après un arrêt, la demande reprendra.

J'ai pu constater en Belgique que nos vins du Centre et de l'Ouest commencent à y être appréciés. Presqu'inconnus, il y a dix ans, ils sont maintenant fréquemment proposés par le commerce de détail, celui du demi-gros et celui du gros.

Il y a place, en Belgique, pour des vins doux, conservant encore de 15 à 20 gr. de sucre non fermenté, et pour des vins secs en lesquels tout le sucre a été transformé en alcool.

Les vins demi-fins peuvent trouver un bon débouché là-bas. Ils sont moins coûteux que les vins de très grands crus : Bourgogne, Bordeaux, Champagne, et néanmoins encore difficiles à imiter artificiellement.

Il faut, en effet, en Belgique, tenir compte qu'il n'y a pas de loi sérieuse contre la fabrication chimique des vins. Pour cette cause, des yineries produisent, en partant des raisins secs ou de vins très grossiers et très bon marché, comme seraient nos « noah », des mixtures qui peuvent porter tous les noms de nos crus usuels. Ces produits sont, du reste, souvent peu réussis.

Cette digression nous amène à signaler que la Belgique n'a pas adhéré à la convention de Madrid sur les appellations d'origine. J'ai pu constater que nos vins du Centre et de l'Ouest faisaient très bonne figure dans la bataille.

Il serait, je crois, puéril de vouloir baser un commerce sur les gros vins, l'imprimeur, devrait en supporter entièrement la concurrence vers les prix les plus bas. Ce ne peut être l'objet que de quelques cas spéciaux.

Un autre pays semble vouloir avoir le désir de se procurer nos vins du Centre et de l'Ouest : c'est la Suède. Là les vins sont entre les mains d'une rigie officielle, la « Sprit Centralen » de Stockholm. C'est à elle qu'il faut s'adresser directement. On recherche spécialement les vins blancs très liquoreux : type Sauterne, Grand Anjou, Vouvray. — Pour les secs, l'éducation est à faire.

Enfin, Messieurs, on affirme que la Grande République Fédérale des Etats-Unis va cesser d'être « sèche » et que la date de ce très heureux événement serait proche.

C'est là que l'intervention de nos pouvoirs publics doit se faire sentir d'une façon décisive, afin que nous puissions obtenir et des prix avantageux de douane d'entrée et le tarif minimum nous permettant de lutter à armes égales.

Comme conclusion à cette étude des exportations, je vous demanderais, Messieurs, nous associant à nos confrères du Midi et du Sud-Ouest, d'émettre un vœu, demandant que tous les efforts soient faits pour améliorer notre situation d'exportateur, dans les traités et accords commerciaux. Que le vin ne soit pas la rançon des avantages obtenus par nos industries !

S'il est utile d'exporter nos vins, dont nous avons de trop, pour les raisons que je vous ai énumérées, il est indispensable en même temps de les protéger, chez nous, contre les importations à bas prix : elles sont faites par nos voisins des frontières méridionales.

La première réflexion qui peut vous venir à l'esprit est de vous demander comment les vins d'Espagne, par exemple, pays à change élevé, peuvent arriver à concurrencer les nôtres chez nous, pays à change déprécié ?

Ceci tient d'abord à ce que les vignerons et les commerçants de ce pays paient des impôts légers comparativement à ceux qui nous écrasent ; ensuite que le climat plus favorable à la formation de l'alcool leur procure facilement des vins à hauts degrés ; enfin que l'Espagne n'a pas de services de répression contre les fraudes. Les vins qui nous sont envoyés sont, la plupart du temps, fortement adulterés et vinés aux alcools industriels.

Seul un droit de douane sérieux à l'entrée exprimé en francs or, peut arrêter cette encombrante et désastreuse concurrence.

Je dis exprimé en francs or. Cette modalité est indispensable, car volent quel a été le sort des barrières douanières opposées à l'envahissement de ces vins : elles ont été sans cesse amoindries par l'effondrement de notre change.

Avant guerre, un hecto payait 12 fr., soit au change de 1 fr., 12 fr. or. — En 1920, un hecto payait 31 fr. 20, soit au change de 0 fr. 33, 10 fr. 28, francs or. —

En 1922, un hecto payait 24 fr. 60, soit au change de 0 fr. 43, 10 fr. 64 or. — En 1926, un hecto payait 24 fr. 60, soit au change de 0 fr. 17, 4 fr. 18 or.

Un droit de douane qui prétend protéger un pays à change variable, doit nécessairement être comploté en or.

Nous nous associerons à un vœu des vignerons des autres régions, et demanderons un bon droit d'entrée exprimé en monnaie invariable pour brider définitivement les désastreuses importations, qui écrasent les 7.000.000 de vignerons que nous sommes.

Enfin, Messieurs, à côté des tarifs douaniers avantageux, existe un correctif simple, connu de tous les gouvernements, pour favoriser la sortie des marchandises nationales en excédent. C'est celui qui consiste à appliquer des tarifs de chemin de fer dégressifs et des réductions du prix du transport vers les frontières. Ce procédé voisine avec celui des primes à l'exportation, qui n'en est que l'amplification. Il a assuré une grande prospérité à l'Allemagne industrielle d'avant-guerre, où son usage était généralisé.

L'Italie, afin de faciliter l'envoi de ses vins en Autriche, en Tchéco-Slovaquie et en Suisse, s'a pas hésité à réduire à l'extrême ses tarifs kilométriques pour les vins d'exportation. Cela a, du reste, parfaitement réussi : ses ventes au dehors ont augmenté dans de notables proportions, et elle est arrivée en plusieurs places à se substituer à nous.

En France, le principe de la dégressivité a bien été adopté à l'intérieur, mais il n'est sensible qu'à partir de 700 kilomètres. Il favorise le Midi et enlève aux vignobles du Centre l'avantage qu'il a, naturellement, d'être plus rapproché des grands centres de consommation.

Pour l'exportation, à titre temporaire, jusqu'au 31 décembre 1926, une réduction sur le tarif général, de 35 %, est accordée aux vins et cidres en fûts, effectuant un parcours minimum de 800 kilomètres, ou payant pour cette distance.

800 kilomètres, c'est trop pour le Centre et l'Ouest. Nous ne sommes pas à 800 kilomètres des frontières Nord et Est. Je vous demanderais, Messieurs, d'émettre un troisième vœu, demandant l'acquisition, à titre définitif, de cette concession et que le parcours minimum soit réduit à 500 kilomètres, afin que notre beau vignoble puisse en profiter.

Vicomte DE CAMIRAN,  
Vice-président de la Confédération  
des Vignerons du Centre et de l'Ouest.

## DES OUVRIERS pour rentrer les récoltes

Les mauvais temps a compromis bien des récoltes et ce n'est pas sans inquiétude que l'on suppose les rendements de certaines denrées de première nécessité.

Il est malheureusement à craindre que ces rendements ne soient très inférieurs à la normale et qu'il soit par suite nécessaire de faire appel à l'étranger pour se procurer le complément indispensable à la consommation.

Dans notre situation économique actuelle tout doit être tenté pour éviter ces achats au dehors, aussi est-ce un devoir pour les agriculteurs de ne rien négliger de ce qui peut augmenter la production.

En même temps que l'intérêt général c'est aussi leur intérêt personnel, car les produits agricoles atteindront des prix élevés, raison majeure pour ne pas les laisser perdre.

Or, les récoltes s'annoncent comme devant être difficiles à rentrer, ce qui nécessitera plus de travail, et par suite plus de main-d'œuvre qu'à l'ordinaire.

Nous rappelons à ce propos aux agriculteurs qui auraient des difficultés à trouver le personnel indispensable que nous pouvons leur procurer, dans un délai très rapide, allant de quarante-huit heures à huit jours, des ouvriers qualifiés.

Qu'ils s'adressent donc au Bureau départemental de la main-d'œuvre agricole étrangère, 2, rue Scribe, à Nantes, Syndicat Central des Agriculteurs de la Loire-Inférieure.

## L'immigration en France

Parmi tous les problèmes qui sont issus de la guerre, celui de la population pèse plus qu'aucun autre sur la vie nationale. Il n'en est pas dont les répercussions

soient plus étendues ni plus profondes et dont la solution présente autant de difficultés.

Il est à peine besoin d'en rappeler les données. Ce sont les 1.500.000 hommes tombés dans les combats, l'arrêt presque complet de la natalité pendant la guerre, la progression très lente depuis lors. Dans le domaine particulier de l'agriculture, les besoins en personnel de l'industrie, du commerce, des grandes administrations, augmentés par leur développement considérable, parfois excessif, et par l'application de la loi de huit heures, ont appauvri le capital humain nécessaire à la production. Et puisque, au dire des physiologistes de jadis, la nature a horreur du vide, les pays surpeuplés ont dû verser sur leurs excédents de population pour remplir les vides creusés dans la nôtre. C'est ainsi que d'après les statistiques du ministère de l'Intérieur, il y avait en France, au 1<sup>er</sup> janvier 1925 : 2.845.000 étrangers, dont 807.000 Italiens, 467.000 Espagnols, 460.000 Belges, 310.000 Polonais, 146.000 Suisses, etc. Et d'après une enquête de 1922, 333.000 hectares étaient cultivés par près de 12.000 étrangers, dont 4.800 s'étaient rendus propriétaires du sol.

Nous devons admettre que ce sera pendant de longues années encore une nécessité pour la France de compléter sur la collaboration des étrangers. Mais il ne suffit pas de le constater. Il serait contraire aux intérêts du pays de laisser ce grand mouvement se poursuivre sans chercher à l'organiser.

A cet égard, diverses questions se posent qu'on envisage la collaboration temporaire des étrangers ou leur installation définitive. Il importe de ne laisser entrer que les éléments sains et les races assimilables. Il importe également que cet afflux extérieur ne nuise pas au travail national. Il importe, enfin, qu'il ne constitue pas pour notre pays une menace à sa souveraineté. Ces nécessités primordiales rendent indispensable une politique d'immigration cohérente et suivie, pour protéger à la fois les étrangers qui viennent chez nous et notre nation, comme nos nationaux, contre les dangers d'une immigration désordonnée. Un certain nombre de pays étrangers se sont déjà préoccupés de ce problème et l'ont résolu suivant leur situation particulière ou leur tempérament. Chez nous, rien de pareil. Un décret en 1888, une loi en 1893, plusieurs autres décrets entre 1917 et 1925, constituent une série de mesures provisoires, hâtives, imposées par des besoins passagers souvent contradictoires.

C'est cette situation chaotique qu'expose M. Paon, avec beaucoup de sagesse et une grande largeur d'idées, avec l'expérience qu'il a acquise dans la direction d'un service important et un peu sacrifié. Il ne se borne pas, d'ailleurs, à des constatations trop faciles. Il établit tout un plan pour l'avenir.

Dans cette matière, comme dans beaucoup d'autres, deux ordres de solution sont en présence, suivant qu'on donne la préférence à l'intervention de l'Etat ou qu'on laisse faire l'initiative privée. S'écarter de solutions théoriques, M. Paon fait à chacun sa juste part. Il entretient la collaboration de l'Etat et de l'initiative privée, car ici, comme ailleurs, leur entente est fructueuse et leur opposition stérile. Suivant une formule qui a déjà reçu quelques applications, il envisage la création d'un Office national composé de représentants de l'Etat et des organisations libres et pourvu d'une certaine autonomie. Il le rattache pour commencer au ministère des Affaires étrangères, en attendant l'organisation d'une présidence du Conseil au-dessus des autres ministères. On peut remarquer, à ce propos, que le Conseil national économique, constitué par le décret du 16 janvier 1925, est déjà rattaché directement à la présidence du Conseil.

L'Office national aurait dans ses attributions tout ce qui regarde la politique d'immigration. Il serait en relations avec les autres pays, se tiendrait au courant des législations étrangères, préparerait les accords internationaux relatifs à l'immigration, veillerait à l'application de la législation intérieure, surveillerait les immigrants, tant à leur départ qu'à leur arrivée et après leur installation, réglerait les conflits éventuels. Ses attributions sont déjà assez importantes pour qu'il soit superflu d'y ajouter, comme certains l'ont proposé, les questions relatives au recrutement et au placement des travailleurs ; celles-ci sont du domaine naturel des orga-

nisations professionnelles, qui doivent les effectuer sous le contrôle de l'Office national.

La solution que propose M. Paon est de nature à rallier tous les esprits sages, convaincus à la fois du rôle de direction et de protection qui appartient à l'Etat, et du rôle actif qui revient à l'initiative privée. Cette solution a d'ailleurs reçu l'approbation de M. Albert Thomas qui, dans une préface lumineuse, fait ressortir toutes les qualités de l'étude de M. Paon.

Souhaitons avec lui que la France soit bientôt dotée d'une politique raisonnée et vraiment nationale de l'immigration; et que l'exécution de cette politique soit confiée à un organisme constitué de telle sorte que, par la collaboration de tous les éléments d'activité du pays, il puisse réaliser ce double objet : fournir à la France la main-d'œuvre dont elle a besoin pour soutenir et même développer sa production; veiller à ce qu'un apport de sang nouveau, en augmentant sa force productive, ne porte pas atteinte aux forces morales qui font la grandeur de son caractère.

MARQUIS DE VOGUÉ.

## ACADEMIE D'AGRICULTURE

### La VII<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Institut international d'Agriculture

M. le Marquis de Vogüé expose devant l'Académie quelles ont été les caractéristiques de la 3<sup>e</sup> assemblée générale de l'Institut international d'Agriculture qui vient de se tenir à Rome. Tout d'abord celle-ci fut plus nombreuse qu'aucune de celles qui l'ont précédée et plus importante aussi par l'intérêt des questions soumises à ses délibérations et par les conséquences qu'on peut attendre de ses décisions.

57 Etats étaient représentés par 148 délégués. Ces chiffres mêmes montrent à quel point s'accroît l'intérêt que le monde entier porte aux travaux de l'Institut. Beaucoup de ces délégués étaient des fonctionnaires, ou encore, et surtout pour les pays éloignés, des membres du corps diplomatique accrédité à Rome. Mais beaucoup aussi étaient des chefs d'associations agricoles; et par là se marque bien l'orientation prise depuis quelques années par l'Institut et par les Gouvernements vers une collaboration plus effective avec les organisations librement constituées par les agriculteurs.

Les débats de cette Assemblée générale ont du reste fixé, d'une manière précise et officielle, l'attitude de l'Institut de Rome à l'égard des organisations internationales agricoles, et en particulier de la commission internationale d'Agriculture. Indépendance réciproque et collaboration cordiale, telle est la formule de leurs rapports. Et la Commission internationale d'Agriculture, comme l'organe professionnel de représentation et de défense des associations agricoles sur le terrain international, par les délégués des gouvernements qui constituent l'Assemblée générale de l'Institut. C'est un résultat dont chacun peut se réjouir avec nous, car il établit définitivement, et suivant une formule heureuse, la coordination des efforts officiels et libres pour le progrès de l'agriculture et pour le bien de tous les peuples.

M. de Vogüé signale parmi les autres questions soumises à l'examen de l'Assemblée générale, celle concernant la statistique, les renseignements agricoles, les institutions économiques et sociales : elles furent réparties, suivant cette classification, entre trois commissions, où les membres de la délégation française prirent une part active aux discussions.

En ce qui concerne le service des renseignements agricoles, une initiative heureuse a été prise par l'Institut, où se reconstitua le sens pratique et l'activité réalisatrice de son président : elle a trait à la création du « Conseil International scientifique », composé de plusieurs commissions internationales d'experts et de spécialistes, nommés par leurs Gouvernements respectifs, et qui peuvent être consultés, soit par correspondance, soit dans des réunions convoquées à Rome, pour l'étude des questions qui rentrent dans leur compétence. Jusqu'à présent, huit commissions ont été constituées avec les objets suivants : protection des plantes, hygiène rurale, agronomie coloniale, étude scientifique du lait, statistique et recensement agricoles, fertilisants, météorologie agricole.

En appelant sur cette création l'attention de l'Assemblée générale, M. de Michelis insista sur l'intérêt qu'il y a pour le Comité permanent à s'appuyer sur ces commissions consultatives, qui lui apportent la collaboration de l'élite du monde scientifique international.

### L'alimentation rationnelle du bétail d'après la méthode des équivalents fourragers

M. Alfred Massé appelle l'attention de l'Académie sur le grand intérêt que présente le tracté qui vient de rédiger M. Leroy et Lucas, à la demande de la Société nationale d'Encouragement à l'Agriculture d'accord avec les Offices régionaux, sur l'alimentation rationnelle du bétail d'après les méthodes des équivalents fourragers.

Ce que MM. Leroy et Lucas se sont surtout proposé en publiant ce tracté, c'est de généraliser l'emploi des méthodes scientifiques dont beaucoup d'agriculteurs ont l'intuition, qu'ils appliquent dans une certaine mesure en se basant sur leur expé-

rience personnelle, mais qu'ils n'appliquent qu'avec des tâtonnements, en les mettant à même de profiter d'expériences faites scientifiquement et dont les résultats ont été rigoureusement contrôlés; c'est ce qu'ont cherché les auteurs.

Nous tenons gratuitement un certain nombre d'exemplaires de ce tracté à la disposition de ceux de nos syndiqués qui désiraient se le procurer.

## Une bonne politique du blé

MM. René Aubergé et Pierre Hallé, au Congrès régional de l'Agriculture du Sud-Ouest, ont présenté un rapport qui doit retenir l'attention, non seulement des agriculteurs, mais de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre agriculture, à l'avenir même de notre pays. D'une façon aussi nette que pratique, ces deux agronomes, en effet, ont posé le problème d'une bonne politique de la production du blé, et indiqué quelles mesures pouvaient et devaient être prises pour le résoudre.

La France peut et doit produire au moins tout le blé dont elle a besoin, tel est le principe indiscutable sur lequel s'est appuyé M. René Aubergé, lorsque, il y a quelques années, il a fondé l'Association générale des Producteurs de Blé.

De plus en plus apparaît, chaque jour davantage, l'impérieuse nécessité, pour les pays gros consommateurs de pain, de développer la production du blé sur leurs propres territoires. Pour la France, plus encore que pour d'autres pays, cela est vrai; aussi se doit-elle de témoigner à la culture du blé une sollicitude toute particulière.

Or, si nous devons tirer de notre sol tout le blé dont nous avons besoin pour atteindre ce résultat d'une manière régulière, constante, et non pas seulement une année par hasard, il faut que notre pays devienne normalement surproducteur de blé. Tel est l'objectif d'une bonne politique de production.

Quelles mesures nous permettront d'atteindre ce but ? Une politique de production de blé doit tout d'abord s'appuyer sur un principe qui peut sembler puéril, mais qu'il n'est cependant pas inutile de rappeler, c'est que la culture du blé ne se développera que si elle est largement rémunératrice pour le producteur.

MM. René Aubergé et Pierre Hallé montrent ici l'erreur commise si souvent. Sous prétexte que le pain est une denrée nécessaire, on veut en maintenir le prix au-dessous de sa valeur réelle. Il n'y aura pas cependant de bonne politique de production du blé possible si l'on ne suit pas une bonne politique du pain en même temps. Aux vrais nécessités, qu'on donne le pain à bas prix, c'est une charité qui incombe à l'Etat, une charge publique dont les producteurs, pas plus que les boulangers, ne veulent être les seuls à faire les frais.

Si MM. René Aubergé et Pierre Hallé demandent que la culture du blé soit rémunératrice, ils sont les premiers à déclarer qu'il appartient aux producteurs eux-mêmes de faire tous leurs efforts pour la rendre telle en abaissant le prix de revient du blé par une augmentation du rendement à l'hectare. Mais l'Etat, ici encore, a une politique à adopter et à suivre qui peut être des plus fécondes : en développant l'enseignement agricole, en multipliant les stations de sélection de semences qui croissent selon nos diverses régions naturelles des variétés bien adaptées à leur milieu, en ayant une bonne politique de la main-d'œuvre agricole. « Celle-ci est peut-être, écrivent MM. René Aubergé et Pierre Hallé, la pierre de touche d'une bonne politique de la production de blé. »

Une bonne politique de la production du blé doit assurer au producteur la liberté de prix de vente rémunératrice et stable, bien en rapport avec le prix de revient. Est-ce à dire que l'Etat doit intervenir dans la fixation de ces prix ? MM. René Aubergé et Pierre Hallé, avec raison, suivant nous, repoussent au contraire avec vigueur toutes réglementations étatiques, ils écartent résolument taxes, réquisitions, fixation d'un prix minimum de vente ou autres utopies dont l'agriculture n'a déjà que trop souffert. Ils réclament la liberté de la production et de la vente du blé purement et simplement. Le rôle de l'Etat n'en reste pas moins grand et utile s'il sait encourager l'initiative privée dans la création de magasins ou de silos coopératifs, s'il met à la disposition des cultivateurs, par la voie du crédit agricole, des ressources suffisantes pour leur permettre d'organiser systématiquement, après la moisson, le warrantage des récoltes à la ferme ou dans lesdits magasins, etc.

Il appartient enfin à l'Etat d'avoir pour le blé une politique douanière intelligente : Comme ces industries vitales que l'on a désignées sous le nom « d'industries Clefs », la culture du blé a droit à une protection douanière suffisante et stable.

Avons-nous jusqu'ici suivi cette politique de production intensifiée du blé dont MM. René Aubergé et Pierre Hallé ont montré la nécessité ? Avons-nous pris les mesures indispensables qui s'imposent pour établir la production intensifiée du blé ? Il faut bien reconnaître que non. « Nous vivons encore dans un régime d'insécurité, d'incertitude du lendemain qui se concilie difficilement avec le développement de la production. » Cela peut-il changer ? Certainement oui. « Car la politique gouvernementale du blé sera ce que les producteurs voudront qu'elle soit, s'ils sont assez forts pour faire entendre et écouter leurs revendications. »

## Les prêts de chevaux de l'armée

Les bénéficiaires de la location de chevaux, autrefois du prêt de chevaux, sont rares et concentrés autour des garnisons de cavalerie et surtout d'artillerie, ils constituent donc une exception dans le monde rural, et vous verrez qu'il est assez juste que, quand des citoyens peuvent bénéficier d'une situation exceptionnelle, on leur fasse supporter une petite charge. La chose est d'autant plus équitable que ces agriculteurs bénéficient d'une mesure qui est préjudiciable à d'autres agriculteurs.

Les chevaux qu'ils emploient sont des chevaux achetés par la Remonte; les éleveurs de ces chevaux ne trouvent presque plus de débouchés en dehors de la remonte et si l'armée prête des chevaux, ce sont peut-être quelques acheteurs éventuels dont on les prive, voilà donc qui, à mes yeux, tout au moins, car j'ai suivi la question dès le début, justifie en partie le prix de la location des chevaux.

Il faut savoir ensuite que le principe répondait à des directives de la Commission des Finances, directives suivies depuis deux ou trois ans. Toutes les fois qu'un relèvement de crédit y est demandé, on obtient facilement satisfaction si l'on peut apporter en compensation une ressource, or, il s'agit, pour éviter la disparition des chevaux de remonte, de majorer le prix d'achat des chevaux de l'armée. Pour obtenir le nombre de millions nécessaires. Il fallait trouver quelque part une ressource à peu près correspondante et l'Administration de l'armée avait judicieusement pensé que la location des chevaux pourrait fournir les sommes nécessaires. Des calculs que nous avons pu faire à la Commission des Finances, ont démontré, en effet, que, à raison de trois francs par jour, en admettant une réduction du nombre des locataires devant la nécessité de payer quelque chose, on obtenait, à quelques centaines de mille francs près, le chiffre nécessaire pour majorer de 500 francs le prix d'achat des chevaux de remonte.

Il y a là une question de solidarité agricole à laquelle je demande aux locataires de chevaux de remonte de réfléchir.

Reste la question du prix de location. Autrefois, le bénéficiaire d'un prêt de cheval ne payait qu'une légère prime d'assurance; or, parait-il, d'après les articles parus dans le *Journal d'Agriculture Pratique*, on leur ferait payer une location assez élevée plus la prime d'assurance. Il y a là une exagération, je citais plus haut les chiffres qui nous ont servi de base pour nos calculs et si, en ce moment-ci, la location est consentie à des prix supérieurs, je serais le premier à participer à des démarches faites pour les réduire. Je vais plus loin, j'estime qu'il devrait y avoir deux tarifs, le prix d'été et le prix d'hiver. En hiver, l'agriculteur nourrit le cheval pendant bien des journées sans pouvoir le faire travailler; tandis qu'au printemps et à l'automne, pas une journée n'est perdue.

P. DE MONCAULT.

Nous attendons, au moment de mettre sous presse, que l'ordre vient de parvenir au corps chargé de fournir des chevaux aux agriculteurs, d'en suspendre les prêts jusqu'à nouvel ordre.

## RAPPORT DE M. DE WARREN

Président de l'Union lorraine des Syndicats agricoles, président de l'Office Central de la Main-d'Œuvre agricole

## La Main-d'œuvre agricole

Notre Union m'a demandé de vous faire une communication sur la main-d'œuvre agricole, comme suite à celle que j'ai eu l'honneur de vous faire l'an dernier.

Je ne me permettrai pas de vous rappeler les causes et l'importance de la crise que nous traversons. Je voudrais seulement passer rapidement en revue avec vous les conditions dans lesquelles les deux principaux remèdes à cette crise peuvent être appliqués :

### MAINTIEN DE NOS POPULATIONS RURALES A LA TERRE

### RECRUTEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE ETRANGERE

#### I. — Maintien à la terre

Qui doit-on retenir à la terre ? Les ouvriers proprement dits et les petits cultivateurs qui, en plus grand nombre que les ouvriers agricoles proprement dits, dans beaucoup de nos départements, viennent travailler chez leurs voisins.

Qu'a-t-on fait pour maintenir ces familles à la terre ?

Voyons l'action du législateur. Au point de vue économique, un certain nombre de lois ont cherché à favoriser la petite culture par l'organisation de la profession, de la coopération, et de la mutualité, par les subventions, par la collaboration des Directions des Services agricoles.

Ces différentes lois sont insuffisantes, mais pourraient être facilement améliorées, et de plus, pourraient être surtout mieux connues et plus répandues dans leur application.

Au point de vue social, nos lois, sous la III<sup>e</sup> République, manquent, en général, du sens de réalisation sociale et quand il s'agit de l'agriculture, elles manquent encore plus du sens de l'adaptation à la terre.

Qu'il s'agisse de soutenir la mère et l'enfant, la famille et particulièrement la

famille nombreuse, de créer des logements, de s'occuper d'assurance ou de prévoyance, d'enseignement technique, d'enseignement ménager, d'accès à l'exploitation agricole et à la petite propriété, à la conservation ou au transfert de l'héritage, l'action du législateur est particulièrement incomplète.

Comment pourrions-nous la compléter utilement ? Par une collaboration plus effective des organisations professionnelles agricoles avec les organes législatifs : Chambre et Sénat.

Voyons d'autre part ce qu'a fait la profession organisée en faveur des ouvriers agricoles et des petits cultivateurs.

Nos syndicats agricoles ont seuls compris le véritable rôle du syndicat qui a pour but de réunir tous les travailleurs de la terre : ouvriers, petits, moyens et gros cultivateurs ou propriétaires. Ceci leur a permis des réalisations intéressantes par les coopératives d'achat et de vente, le crédit mutuel, les différentes assurances mutuelles : incendie, bétail, grêle, accident.

Cet effort cependant est loin d'être suffisant et je crois qu'il nous appartient à nous, les Présidents de syndicats, d'Unions, membres de l'Union Centrale, de faire un très gros effort pour que nos syndicats communaux développent au village toutes nos organisations d'ordre économique.

Qu'ont fait nos syndicats au point de vue social ?

Dans nos syndicats communaux, le sens social n'est peut-être pas plus développé que parmi les législateurs. Ouvriers agricoles et petits cultivateurs mènent une vie rude et sont rudes par eux-mêmes. Isolés les uns des autres ils n'échangent pas énormément d'idées. Trop attachés à de vieilles habitudes, le progrès ne les intéresse pas autant qu'il serait souhaitable. Enfin, ils ont une trop grande confiance dans l'Etat providence et attendent toujours de l'Administration les améliorations qu'ils seraient bien plus à même de faire eux-mêmes.

Au village, on se préoccupe très peu de la protection de la famille et des familles nombreuses. Dans les pays de grandes exploitations, on a abordé le problème des allocations familiales, du sursalaire familial. Mais dans les pays de moyenne culture, l'étude même en est encore à peine faite. Dans certains départements, nous nous en préoccupons, mais la question n'est pas au point. Tout ce qui est assurance et prévoyance sociale, si délicat, mais indispensable à mettre au point, fait plutôt peur à nos milieux agricoles. Enfin, l'instruction par les semaines et les journées rurales, pour les jeunes gens, les cours familiaux et ménagers pour les jeunes filles, n'ont pas encore pris l'ampleur nécessaire.

Il y a un très gros effort à faire dans nos syndicats pour y développer le sens social, pour y étudier les conditions d'amélioration de vie et de travail de l'ouvrier agricole et du petit cultivateur.

Enfin, un très gros effort à faire pour réunir l'ensemble des efforts à se préoccupant vraiment de la collaboration indispensable avec les pouvoirs publics, pour assurer l'amélioration ou la confection de lois qui régissent l'agriculture, pour en assurer une application pratique.

#### II. — Main-d'œuvre agricole étrangère

Je vous ai parlé longuement, l'an dernier, des organisations professionnelles pour le recrutement de la main-d'œuvre étrangère, des organisations de l'Etat, de la nécessité pour la France d'une politique d'immigration.

Je voudrais seulement aujourd'hui vous mettre au courant du travail que nous avons fait cette année et des réalisations que les expériences nouvelles peuvent comporter.

L'Office Central de la Main-d'Œuvre agricole a introduit depuis sa création, en 1922, 72.500 ouvriers étrangers, qui se répartissent ainsi :

Hommes 42.324. Femmes 22.603. Enfants 5.682.

Les ouvriers isolés sont ceux, comme vous le voyez, qui viennent les plus nombreux. Un tiers environ se fixe. Les deux tiers passent de ferme en ferme, le plus souvent de ferme en industrie et finissent par s'en retourner chez eux.

Les femmes sont particulièrement demandées et assez difficiles à faire venir. Elles viennent principalement de Lituanie. Un moment arrêtées par le gouvernement lituanien, les pourparlers ont repris entre le Ministère des Affaires étrangères et la Lituanie sur notre demande et avec notre collaboration, et sont en bonne voie pour arriver à développer ce recrutement.

Quant aux familles il y a deux façons de les introduire : Pousser le mari et le père à faire venir sa femme et ses enfants. C'est ainsi qu'on fait un grand nombre, et nous n'avons même pas de chiffre exact parce que beaucoup de gens ont fait venir les familles de leurs ouvriers sans nous prévenir. Il y a une très grande propagande à faire pour installer ainsi des familles dans nos cultures.

Nous avons fait venir directement des familles : 300 à 400 chaque année depuis trois ans.

Enfin nous avons introduit un certain nombre de familles étrangères comme métayers dans le Sud-Ouest; et nous poursuivons particulièrement cette étude avec les syndicats de Toulouse, grâce à notre ami Ambroise Rendu et à M. Cousinet.

Pour toutes ces introductions, nous faisons attention à trois choses :

1<sup>o</sup> La valeur technique des individus. Sur 100 ouvriers agricoles qui se présentent, nous en retenons rarement 60. Les ouvriers agricoles étrangers indésirables que nous avons fait venir ne dépassent pas la moyenne de 6 %.

2<sup>o</sup> Valeur morale des individus.

3<sup>o</sup> Nécessité de s'adresser à différents pays : Pologne, Tchéco-Slovaquie, Yougoslavie, Portugal, Espagne et même Russie pays de la Baltique afin de ne pas importer dans la même région trop d'ouvriers de la même nation.

Le contact avec les ouvriers étrangers introduits est assuré par nos bureaux départementaux.

Ce que nous cherchons surtout à développer c'est l'introduction des familles. Elle a une très grande importance parce que ce sont les ouvriers qui offrent le plus de stabilité. D'autre part c'est de l'argent qui n'est pas exporté de France puisqu'il est employé en France. Enfin la famille s'assimile tandis que l'isolé s'assimile beaucoup plus difficilement. Quant aux enfants, ils vont à l'école, ils jouent avec les enfants du village, et quand ils sont grands ils oublient leur pays d'origine et deviennent automatiquement français. D'autre part, de nombreuses difficultés gênent l'introduction des familles, parce que les pays ne les laissent pas partir facilement.

Elles sont plus difficiles à installer à cause du logement. Si, dans les grandes propriétés, la difficulté logement se résout plus facilement, dans les pays de petite et de moyenne culture, elle a paru au début empêcher totalement l'établissement des familles. Cependant un certain mouvement se produit dans le sud-est, dans le sud-ouest et en Lorraine pour étudier la possibilité d'installer les familles étrangères par les syndicats communaux ou les coopératives, dans des maisons abandonnées, achetées à bon compte par les syndicats et que les syndicats paient sur leurs réserves ou par un emprunt mutuel.

Ces familles étrangères, installées au village avec un certain mobilier, quelques animaux, un lopin de terre, qu'elles remboursent petit à petit, s'attachent au pays et apportent à l'ensemble du village la main-d'œuvre nécessaire. N'oublions pas que dans de nombreux villages où il y avait par exemple 20 ou 30 ouvriers agricoles avant la guerre, il n'en reste plus que 3 ou 4, quelquefois pas du tout.

La question du développement des œuvres sociales en faveur des ouvriers étrangers est peu facile à étudier et à résoudre par suite de la trop grande dissémination des ouvriers. Il est intéressant de pousser les syndicats à prendre comme membres participants les étrangers qui sont depuis quelque temps dans le pays et ont montré leur valeur morale. C'est une façon de pouvoir les suivre plus sérieusement et de les aider dans toutes les situations difficiles.

Nous aurons à intervenir auprès des Pouvoirs publics pour régler les questions d'assistance et de prévoyance.

Au point de vue moral et religieux, l'Office a fait des efforts et s'est imposé des sacrifices d'argent pour favoriser les tournées de confrenciers religieux vers Pâques afin de maintenir le moral des ouvriers, et il collabore avec M. le Curé de Chaptal pour l'organisation du service spirituel des étrangers.

Les difficultés que nous rencontrons dans le recrutement et le placement des ouvriers étrangers, c'est le débouchage. Inutile d'insister sur cette question. Tous ceux qui emploient des ouvriers étrangers savent combien il est désagréable, après avoir fait l'effort de faire venir un ouvrier, de l'installer, de l'avoir habité au travail, de le voir tout d'un coup partir soit pour aller chez un autre cultivateur, soit surtout pour aller dans l'industrie.

Nous avons une organisation d'assurance contre le débouchage. Elle nous a donné beaucoup de peine à installer. Nous sommes arrivés cependant à rendre de sérieux services. Les chiffres suivants en sont la preuve : depuis 1922 nous avons assuré 41.750 ouvriers. Il y a eu parmi ces ouvriers 9.489 débouchés et notre assurance de l'Office de main-d'œuvre agricole a payé 1.660.000 francs. Le pourcentage des ouvriers débouchés a donc été de 22,89 %.

Nous sommes intervenus auprès du Gouvernement pour obtenir un projet de loi tendant à réprimer le débouchage. M. Durafour, ministre du Travail, a déposé en novembre 1925 un projet de loi dans ce but. Avant la guerre la protection du travail était assurée par l'article 64 du Code du Travail, aux termes duquel il était interdit à toute personne d'employer sciemment un étranger non muni d'un certificat d'immatriculation. Cette disposition est manifestement insuffisante. Un contrôle a pu être institué à l'entrée de notre pays, mais il ne s'applique qu'aux étrangers qui viennent travailler chez nous comme salariés. D'autre part ce contrôle doit être complété, pour être efficace, d'un contrôle à l'intérieur du pays pour éviter que le travailleur étranger, admis pour une profession déterminée ou une région déterminée, ne s'introduise dans une profession ou une région où il serait indésirable.

Le projet de loi du Gouvernement interdirait à toute personne d'employer un étranger non muni d'une carte d'identité et portant la mention « travailleur » et de l'occuper dans une autre profession que celle mentionnée sur sa carte d'identité, à moins qu'une année soit écoulée depuis la délivrance de la carte ou qu'il soit muni d'un certificat d'un office de placement.

L'application de ces dispositions est confiée aux inspecteurs du travail concurrentement avec les officiers de police judiciaire dans les établissements industriels et commerciaux. La sanction est une amende de 500 à 600 francs pour les employeurs en défaut.

Ce projet de loi a été rapporté favorablement par la Commission de législation civile et est en instance sur le bureau de la Chambre. Nous travaillons à en activer le vote.

Nous avons été menacés dernièrement d'un danger par un projet de loi, déposé sur le bureau du Conseil national de la main-d'œuvre, modifiant la législation des

bureaux de placement, et par lequel le ministère du Travail deviendrait grand maître des questions de main-d'œuvre et donnerait, dans chaque département, à ses bureaux départementaux, un véritable monopole.

L'article 4 mentionne, en effet, que nul ne peut tenir un bureau de placement pour quelque profession et à quelque titre que ce soit, sans une permission spéciale délivrée après avis de l'Office départemental de placement.

La question a été discutée, jeudi dernier, au Conseil national de la main-d'œuvre où nous avons eu courageux défenseurs : MM. Cousinet et Henry Girard. Les organisations professionnelles se sont élevées contre cette disposition.

Le Ministre du Travail a assuré qu'il ne voulait viser que les Offices interlopes qui font payer très cher aux agriculteurs la main-d'œuvre introduite.

Il a donc été invité à modifier son texte de façon à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte au droit des associations professionnelles de faire du recrutement d'ouvriers pour leurs associés.

La question a été reportée au mois de mai.

Nous aurons donc à veiller sérieusement aux nouveaux textes qu'établira le Ministre du Travail, afin de lutter contre l'emprise étatique.

J'attire, en terminant, comme je l'ai déjà fait l'an dernier, votre attention à tous sur cette question étatique.

Chaque jour, depuis de nombreuses années, nous voyons l'Etat intervenir de plus en plus et dans le texte des lois et dans l'application des lois, dans toutes les branches d'activité de la Nation, de façon, il faut dire le mot, à socialiser toutes espèces de travail individuel, toutes espèces de travail professionnel.

On en est même arrivé à trouver tout naturel que l'Etat traite les citoyens et les organisations professionnelles, particulièrement les agriculteurs et leurs associations agricoles, comme des mineurs.

L'autre jour, à la Chambre, nous en avons eu un exemple typique : au moment où l'on présentait le vote organisant les commissions cantonales charnières d'établir l'impôt sur les bénéfices agricoles, un de nos collègues breton, président de syndicat, convaincu comme nous tous de la nécessité de l'indépendance des groupements agricoles et de leur devoir de collaborer dans toutes les circonstances avec les Pouvoirs publics, a présenté un amendement pour que les délégués de l'agriculture dans cette commission cantonale soient simplement désignés par les associations agricoles et non pas choisis par le préfet sur une liste faite par les associations agricoles.

Cela a été un étonnement pour la plupart des parlementaires de voir que la profession agricole se considérait comme assez majeure pour désigner elle-même ses représentants. Et, après discussion, nous n'avons obtenu, en faveur de la proposition de M. Capelle, que la suppression de l'indépendance de la profession agricole, que 210 voix sur 530 députés et nous avons été battus.

Messieurs, combattons toujours pour cette indépendance professionnelle. Il y va du salut de notre agriculture. Je dirai plus, il y va du salut de la France, parce que c'est un des principaux remparts que nous pourrions opposer à la vague socialiste et communiste.

(Union Centrale des Syndicats des Agriculteurs de France).

## Marché Mondial des Grains

On lit dans le *Corn Trade News* du 15 juin :

B.L.E. — Ce sont les avis concernant le temps et les récoltes dont se sont surtout occupés cette semaine les marchés de grains, mais il serait difficile de dire qu'ils les ont dominés; les avis persistants de courts approvisionnements, en Angleterre comme sur le Continent, ont joué un rôle presque tous les jours. A part cela, les faits notables de la semaine ont été : la publication du rapport de Washington et d'un rapport officiel concernant les récoltes canadiennes, la fin de la sécheresse dans le Nord-Ouest des Etats-Unis et au Canada, le temps favorable à la moisson dans les Etats d'Oklahoma et du Texas et le début de la coupe dans le Kansas.

La récolte des blés d'hiver des Etats-Unis mérite certainement d'être commentée en premier lieu, car elle est d'importance capitale pour le commerce international. La dernière estimation est de 543 millions de bushels contre 549 il y a un mois, 398 en 1925 (résultat définitif), et 549, moyenne de 5 années. On voit donc que si la récolte s'annonce considérablement plus forte que l'an dernier, les promesses n'excèdent en rien celles d'une année normale. Pas de chances d'autre part que la production de blé de printemps en fasse une année-record; la condition n'est que de 78,5 contre 87,1 l'an passé, et cette note est inférieure de 12 points à la moyenne de 10 années, alors que la superficie enssemencée a été évaluée de source privée à 19.700.000 acres seulement, soit 1.240.000 de moins que l'année dernière. Il faut tenir compte il est vrai de pluies récentes qui peuvent améliorer la situation. Mais il faudrait que la végétation fasse des progrès bien sensibles pour que les Etats-Unis puissent récolter une production globale atteignant le chiffre de 800 millions de bushels qui

est celui de la moyenne des cinq dernières années. Une telle récolte doit fournir en théorie un excédent de 160 millions de bushels ; mais, en admettant qu'il soit atteint, il y a lieu naturellement d'envisager la possibilité d'une exportation restreinte si les prix ne sont pas suffisamment attractifs, surtout qu'il y aura les stocks à reconstituer.

Le rapport canadien accuse une bonne situation de la récolte de blé, le nombre indicé à fin mai étant 103 contre 102, un an auparavant, et la condition des autres céréales est presque aussi satisfaisante.

Dans le prochain avenir, les conditions climatiques devront continuer à exercer une large influence sur les marchés. Bien qu'il n'y ait pas lieu d'escompter des disponibilités surabondantes dans la prochaine campagne, si les promesses actuelles des Etats-Unis, du Canada, de la Russie et du Danube se réalisent les fondations d'un bon commerce d'exportation seront solidement établies. D'après les indications actuelles, on peut être d'avis que les pays importateurs auront besoin de plus de blé que dans la campagne qui s'achève, peut-être 10 millions de quartiers de plus. Quant à celui qui devrait pouvoir se trouver sans difficulté si l'hémisphère sud vient fournir un bon appoint. Pour le moment, il n'y a pas d'insuffisance de disponibilités, témoin les 1.900.000 quartiers embarqués dans la dernière semaine et les fortes quantités exportées dans les semaines précédentes ; mais la réserve de blé vieux n'est pas inépuisable et des expéditions de cette importance ne pourront probablement pas se maintenir bien longtemps. Deux mois, peut-être deux mois et demi, devront s'écouler avant que les blés indigènes soient abondants dans l'Ouest de l'Europe, de sorte qu'une demande suivie doit continuer à se manifester en exotique, assez longtemps pour absorber 15 millions de quartiers et épuiser la vieille récolte.

## LES RECOLTES CÉRÉALES

Le temps a complètement changé depuis huit jours, et les récoltes ne peuvent qu'en profiter très avantageusement.

Les prairies basses, envahies encore par les rivières débordées, ou simplement par des eaux qui s'écoulent de champs plus élevés, ne peuvent donner que des foins d'une qualité très inférieure, si même on peut arriver à les couper et les sécher.

Les prairies hautes vaudront beaucoup plus cher que les autres, car on ne trouve pas le pied de l'herbe abimé par une humidité trop prolongée. Si le temps se continue, la récolte de foin sera dans son ensemble meilleure que l'on ne s'y attendait, mais très irrégulière comme qualité et quantité.

Les céréales se sont, aussi elles, beaucoup améliorées et il semble que la floraison a dû profiter de l'arrivée du beau temps. Sous peu de jours il sera plus facile de se prononcer sur ce que pourra être la grenaison.

Les prix de la marchandise disponible ont encore beaucoup monté depuis notre dernier bulletin, et bien que les stocks soient en réalité assez réduits dans notre région, on trouve encore par ci, par là, quelques lots que les acheteurs se disputent à des prix de plus en plus élevés, qui varient suivant les localités et l'importance des lots de 205 à 210 fr.

Les vendeurs sont très réservés malgré ces hauts prix absolument extraordinaires, et les minotiers, aussi eux, hésitent lorsqu'ils ne sont pas sûrs de trouver la contre partie de leurs achats de blé dans des ventes fermes de leur farine.

Notons en passant l'augmentation considérable de l'écart entre les prix des blés et ceux des farines, écart qui est aujourd'hui de près du double de ce qu'il était il y a quelques mois.

Avoinés et seigles, de plus en plus rares et toujours recherchés à des prix élevés. On considère la récolte d'avoine comme devant être meilleure que celle de froment.

Du Bulletin des Halles du 23 juin :

La publication de l'enquête du ministère de l'Agriculture sur la situation des récoltes au 1<sup>er</sup> juin a confirmé, en ce qui concerne les plantes-racines, fourrages, etc., les commentaires défavorables recueillis jusqu'à présent ; s'il y a en général une légère plus-value dans les superficies cultivées, par rapport à l'an passé, la condition moyenne est par contre nettement inférieure et certaines notes sont très faibles. C'est le cas notamment pour les prairies artificielles, dont l'état moyen n'arrive qu'à la note 66, contre 77 au 1<sup>er</sup> juin 1925 ; pour les prairies temporaires, 65 contre 74 ; pour les fourrages verts, 66 contre 75 ; herbagés, 65 contre 74 ; et surtout pour les vignes : 56 contre 72. Relativement plus encourageante, au regard de ces constatations, est la situation des autres cultures envisagées.

Pour ce qui est des céréales, l'amélioration des conditions climatiques a encore de durée trop faible pour que l'aspect des champs ait pu s'en trouver sensiblement amélioré. Les commentaires varient d'ailleurs largement selon les régions ; d'une façon générale on peut dire que les plaintes en ce qui concerne le blé sont

rare dans le Midi, qui a bénéficié, comme l'Espagne, d'un heureux mélange de bons et de mauvais jours ; elles sont peu nombreuses dans la vallée du Rhône et dans le Nord, très fréquentes par contre dans les autres directions. Et le retard va de 15 jours à 3 semaines, parfois davantage.

Les renseignements restent par contre bons dans leur ensemble au sujet de l'avoine.

BLE. — Les éléments de la situation ne se modifient guère ; elle reste dominée par l'activité de la demande, concentrée exclusivement sur les blés indigènes, et par la modicité des offres de marchandise, dont les disponibilités commencent à s'épuiser visiblement dans certains rayons. Les dispositions des vendeurs sont d'autre part influencées par la cote des échanges, tendue hier encore, après un relâchement temporaire. Aussi la réunion débute-t-elle avec la même tendance que tous ces jours derniers, c'est-à-dire très ferme, la hausse, sans atteindre les proportions des plus-values constatées les précédents, étant encore sensible.

Les blés de Beauce, Orléanais, Touraine, Loir-et-Cher, pesant 74-75 kilos sont cotés 207 à 208 fr. départ. Les provenances du Cher, de la Nièvre, Indre, Creuse valent 205 fr. en 74 kilos, 206 à 206.50 en 75 kilos et 208 en 76 kilos, prix plutôt acheteurs, car les offres sont rares. Au départ de l'Aube, Marne, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne il faut voir de 208 à 210 fr. en 74 kilos, cours qui s'applique du reste aussi aux provenances Yonne, Côte-d'Or. Les blés de l'Oise, Aisne, Somme, Ardennes ont acheteurs à 208 fr. Nous enregistrons d'autre part : Sarthe, Mayenne 210 à 212 fr.; Vienne 74 kilos 205 à 206 ; Vendée, Loire-Inférieure 205 à 206 également ; Normandie en général 206 à 207, mais Eure 209 à 210 avec très peu d'offres. Enfin Bretagne 200 à 204 suivant origine.

Les affaires sont peu animées, vendeurs et acheteurs se tenant sur la réserve. En ce qui concerne les premiers, la hausse incessante les incite à conserver par devers eux la marchandise, dont les réserves ne sont certainement pas partout épuisées. La meunerie de son côté se tient sur l'expectative en présence du changement de temps et du change plus calme ; on ne croit cependant pas que son abstention pourrait être de bien longue durée, car il y a un peu de farine sur les planchers des usines et, d'ici la soudure tardive, il y aura des besoins assez grands à couvrir.

En ce qui concerne les affaires de livrable, vendeurs très réservés également et prix toujours fermes. En blés nouveaux du Vaucluse, Gard, Drôme, il y a acheteurs vers 215 fr. pour livraisons 10 au 15 juillet, en tuzelles-saisettes alors qu'on paierait les Aubaine-Buisson de 208 et 210 fr. Quant aux Algériens, ils restent tenus dans les mêmes limites que la semaine dernière, soit de 216 à 218 fr. caf le Havre, Dunkerque, Nantes en 79 kilos. Les Maroc sont fermes et vaudraient les mêmes prix logé en 78 kilos. Comme on voit, ces cours sont plutôt au-dessus de ceux de l'intérieur.

Dans l'après-midi, la situation ne se modifie aucunement bien que les affaires soient des plus réduites : acheteurs et vendeurs restent sur leurs positions.

## Cours des Marchés de gros

Sauf variations et à titre de renseignement

### GRAINS ET FARINES

Nantes, le 25 juin 1926.

NOMINAUX	PRIX DES 100 KILOS
Froment .....	1925 205 à 210
Seigle .....	142 à 143
Avoine .....	136 à 140
Orge mouture .....	125 à .....
Orge brasserie .....	» à .....
Sarrasin .....	150 à 155
Fèves .....	172 à 74
Farine .....	» à .....

### FOURRAGES

Foin, les 500 k. hors ville	Incotés
Paille .....	
Foin, les 500 k. en ville...	
Paille .....	

### VINS

Tout jours même situation, même calme dans les affaires en vins de pays, muscadet et gros-plant. Les hybrides sont plus dévalués.

La future récolte sera, sans aucun doute, plus abondante. On signale l'apparition du mildew un peu partout, ce qui était fatal, avec la température élevée que nous avons depuis quelques jours et l'humidité extrême du printemps.

L'absence d'affaires un peu rondes nous fait maintenir les prix précédemment cotés.

Prix nominaux, récolte 1925

Muscadet 1 <sup>er</sup> choix, haut degré	450 à 500
Muscadet 1 <sup>er</sup> ch., degré courant	420 à 450
Muscadet 2 <sup>e</sup> ch., »	380 à 400
Gros-plant 1 <sup>er</sup> ch., »	240 à 260
Gros-plant 2 <sup>e</sup> ch., »	180 à 200

## BESTIAUX

DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, 14 juin.

### ALLURE GENERALE DU MARCHE

Temps irrégulier avec averses et éclaircies. Le marché de la viande abattue indécise ces derniers jours, paraît meilleur ce matin.

GROS BETAUL. — Amenés : bœufs, 3.172 ; vaches, 1.580 ; taureaux, 440 ; soit un total de 5.192 contre 4.802 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 563 gros bovins contre 531.

La demande est assez active, mais les arrivages étaient excessifs et si les bons animaux ont pu se défendre assez bien, l'ensemble s'est vendu difficilement en perdant en moyenne deux sous par livre.

VEAUX. — Amenés 2.475 contre 2.470 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 287 contre 325.

Vente encore mauvaise, mais cours plus stables. Il a fallu encore faire une petite baisse dans les bons animaux, tandis que les médiocres qui avaient tant fléchi ces derniers marchés, ont pu être mieux défendus et doivent être considérés au même prix que jeudi.

MOUTONS. — Amenés 11.798 contre 15.715 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 5.000 contre 5.100.

Vente plus facile. Les arrivages ont été très modérés, tout comme les besoins d'ailleurs. Les beaux animaux, relativement peu abondants ont facilement obtenu 5 à 10 fr. de plus par tête ; de même que les bonnes brebis, alors que les animaux secondaires sont restés au même niveau.

PORCS. — Amenés 2.739 contre 3.056 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 1.625 contre 610.

Vente calme ou plutôt moins difficile que précédemment. Cours aisément maintenus, quoique le placement des animaux médiocres soit resté très pénible.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extras, 9 à 9.10 le kilo vif ; bons maigres de pays 8.60 à 9 fr. ; maigres ordinaires et petite marchandise 8 à 8.40 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 8.50 à 8.80 ; porcs du Midi, de l'Avoyron et du Sud, Centre 8 à 8.60 ; fonds de parquets, 8 à 8.40.

COCHES. — Vente difficile et la cote s'est établie entre 6 et 6.90.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 16 contre 22 il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 380 fr. la pièce suivant la grosseur et qualité.

Paris-La Villette, 14 juin.	
Amenés	Invendus
BŒUFS .....	3.172 209
VACHES .....	1.580 230
TAUREAUX .....	440 29
Totaux .....	5.192 468

Vente difficile.

VEAUX .....	2.475 299
MOUTONS .....	11.798 120
PORCS .....	2.739 2

### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	10 > 9 10	7 30	10 50
Vaches .....	10 > 8 70	6 90	10 70
Taureaux .....	8 30	7 60	7 10 8 70
Veaux .....	11 20	9 > 7 50	12 20
Moutons .....	14 50	10 40	9 > 15 70
Porcs .....	12 86	10 72	8 72 13 >

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.
Bœufs .....	6 > 5 10	3 65	6 51
Vaches .....	6 > 4 87	3 45	6 86
Taureaux .....	4 98	4 26	3 55 5 39
Veaux .....	6 72	5 22	4 12 7 32
Moutons .....	7 25	4 99	3 87 8 16
Porcs .....	9 > 7 50	6 10	9 10

Paris-La Villette, 21 juin

### ALLURE GENERALE DU MARCHE

Temps mou. Le débit aux abattoirs est resté très mauvais et la vente a été fort difficile ce matin.

GROS BETAUL. — Amenés : bœufs 3.115 ; vaches, 1.560 ; taureaux, 445 ; soit un total de 5.120 contre 5.192 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 624 gros bovins contre 563.

L'ampleur des arrivages n'a pas permis de maintenir les cours, sauf dans l'extra où l'on a pu défendre les prix. Tout le reste a perdu en moyenne deux sous par livre.

VEAUX. — Amenés 2.847 contre 2.475 il y a huit jours. Réserve aux abattoirs 253 contre 287.

Vente encore très mauvaise devant la persistance des arrivages excessifs. L'extra a pu être plus ou moins bien défendu, mais tout ce qui est entre-deux ou médiocre a dû être à nouveau sacrifié.

MOUTONS. — Amenés 13.268 contre 11.798 il y a huit jours. Restant aux abattoirs 5.220 contre 5.000.

Les affaires ont été très lentes à cause de la difficulté du débit aux abattoirs, mais grâce à la modération des arrivages, on a pu maintenir les prix.

PORCS. — Amenés 2.676 contre 2.739 il y a huit jours. Réserve sur pieds aux abattoirs 960 contre 1.625.

Vente très calme, cours maintenus. La concurrence du veau se fait de plus en plus sentir et le marché ne se tient qu'à cause du petit total des arrivages.

Les prix se sont établis ainsi : porcs maigres extra 9 fr. à 9 fr. 10 le kilo vif ; bons maigres de pays 8.80 à 9 fr. ; maigres ordinaires et petite marchandise 8.20 à 8.40 ; cochons épais de l'Ouest et du Centre 8.60 à 8.80 ; porcs du Midi, de l'Avoyron et du Sud, Centre 8.30 à 8.70 ; fonds de parquets 8.20 à 8.40.

COCHES. — Vente mauvaise ; la cote s'est établie entre 6 fr. et 6.90.

Ces prix s'entendent par kilo vif pour achats en bandes.

PORCELETS. — Amenés 14 contre 16 il y a huit jours. Vente calme entre 200 et 350 francs la pièce suivant la grosseur et qualité.

### DERNIERE HEURE

Paris-La Villette, 21 juin

Amenés		Invendus	
BŒUFS .....	3.115	340	
VACHES .....	1.560	188	
TAUREAUX .....	445	34	
Totaux .....	5.120	562	

Vente difficile.

VEAUX .....	2.847	410
MOUTONS .....	13.268	800
PORCS .....	2.676	2

### COURS OFFICIELS

On cote par kilo de viande nette :

1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.	
Bœufs .....	9 80	8 80	6 90	10 40
Vaches .....	9 80	8 30	6 50	10 60
Taureaux .....	8 10	7 20	7 60	8 60
Veaux .....	11 >	8 80	7 30	11 90
Moutons .....	14 40	10 40	9 >	15 40
Porcs .....	12 86	10 58	8 56	13 >

Cours approximatifs constatés par kilo poids « vif » :

1 <sup>er</sup> q.	2 <sup>e</sup> q.	3 <sup>e</sup> q.	Extr.	
Bœufs .....	5 88	4 93	3 45	6 45
Vaches .....	5 88	4 65	3 25	6 80
Taureaux .....	4 86	4 03	3 35	5 33
Veaux .....	6 60	4 84	4 01	7 14
Moutons .....	7 25	4 99	3 87	8 16
Porcs .....	9 >	7 40	6 >	9 10

### Marché Talensac

Nantes, le 25 juin 1926.

Amenés		Vendus		PRIX	
				Plus	Moins
Bœufs .....	4	4	4	4 80	3 80
Vaches .....	43	43	4	4 80	3 80
Veaux .....	364	364	6	5 >	5 >
Moutons .....	312	312	6	6 00	5 60
Porcs .....	...	...	...	...	...

## FOIRES ET MARCHÉS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

### MOIS DE JUIN

1<sup>er</sup> et 28 : Moisdon. — Mercredi 30 : Bouguenais, Guérande, Saffré.

### MOIS DE JUILLET

Jeudi 1 : Ancenis, Saint-Nazaire. — Vendredi 2 : Nort. — Samedi 3 : Abbaretz, Savenay, Saint-Etienne-de-Montluc. — Lundi 5 : Frossay, Nozay, Varades. — Mardi 6 : Blain, Riaillé, Saint-Etienne-de-Montluc. — Mercredi 7 : Châteaubriant, Machecoul. — Jeudi 8 : Aigrefeuille, Ancenis, Arthon, Herbignac, Héric, Nantes. — Samedi 10 : Montoir. — Lundi 12 : Donges, Malville, Saint-Lyphard. — Mardi 13 : Bousay, Loroux-Bottereau. — Mercredi 14 : Saint-Philbert-de-Grand-Lieu. — Jeudi 15 : Ancenis, Arthon, Assérac, Chapelle-Heulin, Grand-Auverné, Ligné, Le Temple. — Vendredi 16 : Nort. — Lundi 19 : Varades, Vieilleveigne. — Mardi 20 : Abbaretz, Guérande, Legé, Saint-Herblon, Saint-Père-en-Retz. — Mercredi 21 : Saint-Mars-la-Jaille, Vigneux. — Jeudi 22 : Carquefou, Fay, Mésanger, Plessé, Pontchâteau, Saint-Vincent-des-Landes, Sainte-Pazanne. — Vendredi 23 : Montbert. — Samedi 24 : Rezé. — Lundi 26 : Guémené, Joué, Moisdon. — Mardi 27 : Vallet. — Samedi 31 : Saint-Joachim.

## OFFRES ET DEMANDES

Ce service est absolument réservé à nos adhérents qui ont droit à deux insertions gratuites pour chaque annonce, sous la seule condition du remboursement de nos frais de poste nécessités par la correspondance pour renseignements, frais évalués à forfait à 2 fr. par annonce.

Toute insertion ayant un caractère commercial ou industriel devra être transmise à la publicité Yves Bourgeois, 19, rue Crébillon, à Nantes.

### OFFRES

87. — A vendre, taureau reproducteur, 17 mois, pur Cotentin, inscrit au Herd-Book Normand.

88. — A vendre : 1<sup>er</sup> Cob Selle, 1 m. 58, tout repos, poids moyen, attelé au besoin, 2.900 fr. ; 2<sup>e</sup> Vache bretonne, jeune, petite

taille, saine, douce, a vélé en mars. Prix, 1.850 fr. ; 3<sup>e</sup> Conduite intérieure Talbot 1921, 15 HP, 2 strapontins. Parfait état.

89. — A vendre, jument pure ardennaise, 12 ans, garantie tout travail, pleine, poulinière parfaite.

92. — A vendre, chassis Renault 12 HP, 1912, parfait état, 4 pneus état neuf. Pourrait faire camionnette. Essai, 4.500 fr.

93. — A vendre, Torpédo Charron 1919, 15 HP. Bon état de marche. Prix à débattre.

94. — A vendre : 1<sup>er</sup> Une forte charrette à ressorts ; 2<sup>e</sup> Un petit camion de marchand de vins ; 3<sup>e</sup> Une voiture à 4 roues, 4 places, avec capote ; 4<sup>e</sup> Une pompe à vin, système Bignon, avec ses tuyaux. Le tout en parfait état.

95. — A vendre, forte jument, 15 ans, s'attendant et pouvant faire travaux agricoles, très facile à conduire. Prix très avantageux.

96. — A louer pour le 25 avril 1927, une ferme de 30 hectares, située commune de Port-Saint-Père.

97. — A vendre, un chien, 18 mois, non dressé, mais très actif, peut faire un bon chasseur, 60 fr.

98. — A vendre, trois harnais de voiture à un cheval. Bon état.

99. — A vendre moissonneuse javelieuse, Immonière, état neuf. Prix à débattre.

100. — A vendre, 6 lapins Beverens, mâles et femelles, 4 mois, 25 fr. pièce.

101. — A vendre : 1<sup>er</sup> Lapins Chincilla Dybowski race pure, 5 mois, 40 fr. pièce. 2<sup>e</sup> Vache bretonne, très bonne.

### DEMANDES

29. — On demande pour le Croisic, jeune homme ou célibataire, pour aider à la culture et au jardin.

30. — Jeune ménage demande place pour septembre. Le mari cultive, sachant soigner et conduire chevaux ; la femme à la basse-cour.

31. — L'Ecole Nationale d'Agriculture de Grignon (S.-et-O.), demande un bœvier, marié ou non, ayant une bonne conduite. Si marié, femme peut être employée aux travaux agricoles.

32. — On demande ménage jardinier, cuisinière. Place stable en Touraine.

33. — On demande pour environs de Nantes, un ménage, le mari toutes mains, la femme basse-cour, lessive, etc.

34. — On demande un ménage, si possible avec enfants pouvant aider les parents

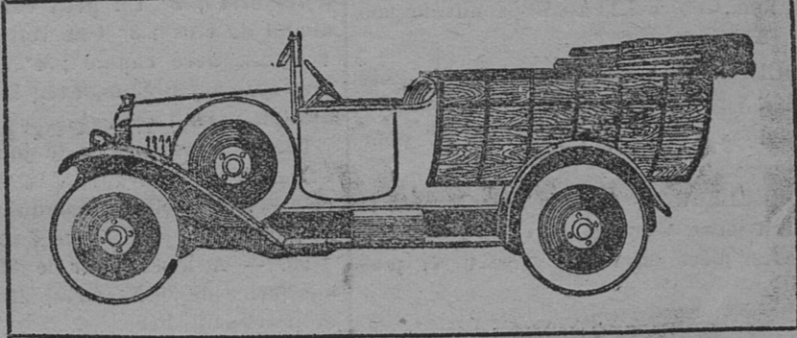
# PETITES ANNONCES

Pour tous renseignements,  
s'adresser à M. Y. BOURGEOIS, rue Crébillon, 19, NANTES  
Téléphone : 12.68 et 26.35

## Propriétaires, Agriculteurs

**Peugeot**

VOUS OFFRE  
pour 14.360 fr.  
sa Normande 5 C.V.  
et pour 20.400 fr.  
sa Normande 10 C.V.



Catalogue et Prospectus sur demande 5, quai Ile-Gloriette - NANTES

TELEPHONE : 12.63

Etude de M<sup>e</sup> BILLET, notaire à Saint-Philbert-de-Grandlieu  
A VENDRE A L'AMIABLE ensemble ou séparément  
En la commune de SAINT-COLOMBIN à 18 kilomètres de Nantes

### Deux belles Métairies

contenant ensemble 70 hectares

Pour tous renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> BILLET, notaire.

ON DEMANDE, ensemble ou séparément, homme toutes mains et femme de basse-cour, sér. réf. exig. Vicomtesse DU FOU, Bonabry, Hillion (Côte-du-Nord).

PLACÉ STABLE bien rémunéré et d'avenir pour ménage cultiv. Toutes mains et bonne basse-courière av. ou sans enfant, pouvant travailler. Logement sans meubles, Légumes, vin, chauffage. Comte d'ABIGNY, Maréchal (Indre-et-Loire).

### Commune de Saint-Aignan

A LOUER

### FERME

de 10 hectares 19 ares ainsi divisée :

- 5 hectares 89 ares en terre labourable ;
- 2 hectares 50 ares en prairie ;
- 89 ares en vigne ;
- 1 hectare en marais.

Libre de suite ou 1<sup>er</sup> novembre ou au 23 avril 1927

Revue ou s'adresser à Arsène TEMPLIER, expert-géomètre à Pont-Saint-Martin.

Pendant 10 jours seulement pour 7 fr. 85  
annonces, j'adresse franco contre remboursement  
écrit contenant 10 jolis bijoux, bagues  
chevalière, bague dame, chaînette cou avec  
médaillon, chaîne-montre et bracelet, bracelet  
porte-bonheur, broche perles fines et jolie  
épingle de cravate. Ecr. Mme Ferdinand Henri,  
boulevard J.-l'Evêque, 21, à Evreux (Eure).

CHERCHE, pour 1<sup>er</sup> juin, ménage jardinier-  
cultivateur, femme basse-cour. TESSIER, archi-  
tecte, Batz (Loire-Inférieure).

ON DEMANDE ménage, homme toutes mains,  
femme basse-cour. Exc. réf. exig. Vicomtesse  
du Fou, Bonabry, Hillion (Côte-du-Nord).

A VENDRE jolie chienne, briquette tr. douce,  
8 ans, pure race, robe carie blanc et feu. Haut  
0 m. 50. Parents primés, cause cessat. de chasse.  
S'adr. Publ. Ouest, Nantes.

ON DEMANDE un ouvrier beurrier. S'adres-  
ser GUILLER, 7, rue Chevalier, Marnes.

A CEDER de suite à LUÇON (Vendée) pou-  
raison de santé, fonds de commerce EPICERIE  
parfaitement situé et agencé, exploité dans  
très vaste et très bel immeuble, façade sur  
marché. Sérieux achalandage. AFFAIRE PARTI-  
CULIÈREMENT INTERESSANTE. Grandes faci-  
lités. S'adresser à M<sup>e</sup> LIET, notaire à Chail-  
les-Mairis (Vendée). Commission aux intermé-  
diaires.

Spécialité d'élevage de vaches laitières breton-  
nes. A vendre plusieurs sujets en lait ou prêts à  
veller.  
Alfred Turpin propriétaire-éleveur, Luniers-  
Rouans, Loire-Inf<sup>re</sup>.

### Messieurs les Agriculteurs,

confiez vos réparations de machines  
à vapeur, moteurs de tous systèmes  
à essence, à gaz, à pétrole et toutes  
autres machines, à

**DUPANLON & LATZ**

3, Place Canclaux - NANTES

TELEPHONE 31.28

MAISON DE CONFIANCE - PRIX MODERES

### LA POUDRE LAPINSKI

MALADIES DES LAPINS  
Gros Ventre, Diarrhées, etc.

**SEBILEAU-BRICHET à ANGERS**  
Envoi franco contre timbre 4 f. et 6 f. 50

### LE FOLL TAGE

est instantanément arrêté par le  
PYRALION SCHLÖSSING  
En vente chez Guillon et Robert, Droguistes  
9, rue de la Paix, Nantes

### Presque D'UN KILO PAR JOUR

Nourris à la PROVERBE ENGRAISSANTE "YORKA"  
Le meilleur moyen, à l'élevage, de tous les animaux  
Élevageur de viande de plus haut prix.  
115 cent. vos conviendront de ses qualités.  
EMPLOIÉ A TOUS SÉRIES PAR DES MILLIERS D'ÉLEVÉS  
Demandez : Prix, Notice, Échantillon.  
L'OMNIUM AGRICOLE, 103, rue de l'Égalité-Ville, LUÇON (2<sup>e</sup>)

Cultures de graines potagères, fourragères et  
de fleurs. Plantes de légumes et de fleurs. Tout  
produit pour jardin, demander prix courant.  
Paul BAHAUD, cultivateur-grainier  
Route de Paris (près Boulevard) - NANTES

### VINS DU ROUSSILLON

Maison pour clientèle bourgeoise  
Demande représentant sérieux et actif  
JAULENT, propriétaire, BAGES (Pyrénées-Orient.)

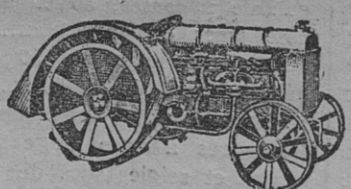
### VOITURES D'ENFANTS

(Spécialité)  
**A. MAINGUY**  
23, chaussée de la Madeleine  
Tél. 24 89 - NANTES

REPARATIONS - GRAND CHOIX DE VOITURES D'OCCASION

## Pour les BATTAGES Utilisez le Tracteur Agricole Fordson

Le plus simple, le plus robuste, le meilleur marché. Disponible et Livrable de suite



Ce Tracteur marche à l'huile lourde

Remorque, Charrue, et tous travaux de la Ferme

Agent Général DE LA **Henri MATILE**, 20, Rue Racine - NANTES  
LOIRE-INFÉRIEURE  
Tél. 9.16 et 22.21  
GRAND GARAGE DE BRETAGNE

### POMPES - Motos-Pompes,

pour soutirages, trans-  
vasement vils et motifs et pour arrosage.

### Tuyaux Toiles et Caoutchouc

**E. PILLORGET, 2, Rue Guépin NANTES**  
Téléphone 13-86 - R. C. 2.983

Bouchons, Bondes, Faussets, Mèches soufrees, etc.

Tout le MATÉRIEL MODERNE pour CAVES et CHAIS

Les Meilleurs PRIX - Nombreuses Références

### Pour détruire les TAUPES

rats, souris, campagnols, loirs, pions, corbeaux, renards  
radicalement et à peu de frais  
rien ne réussit aussi admirablement que le

### TAUPINOL GIBET

Ne coûte que 6 francs le flacon pour tuer 1.500 taupes  
REMBOURSÉS EN CAS D'ÉCHEC  
Flacon d'essai 3 fr. Envoi franco contre mandat  
A.O. CHAVIN, Pharm. Industrielle-Léon-Lévy (Luz-et-Saint-  
Sauvant) - TOULOUSE PHARMACIEN DÉPOSITAIRE N. C. 13.18

### Le sucre pour les animaux

Le sucre, donné aux animaux sous forme de  
MÉLASSE, est le plus sain, le plus nutritif,  
le moins coûteux de tous les aliments.

La Mélasses SAY, fabriquée et vendue par  
les Raffineries et Sucreries SAY à Paris, est  
garantie pure, soit 37 à 40 % de sucre, c'est-à-dire  
que 100 kilos de Mélasses SAY contiennent 37  
à 40 kilos de SUCRE.

C'est le plus riche en sucre et par consé-  
quent le plus nutritif de tous les aliments mé-  
langés fabriqués en France. C'est aussi le moins  
cher à l'unité de sucre.

Pour faire des économies, pour avoir des  
animaux en bonne santé, pour les engraisser  
rapidement, demandez de la Mélasses SAY à tous  
vos animaux.

Demandez le mode d'emploi à André BOU-  
REL, agent de la Raffinerie SAY, 39, rue de  
Loches, à Tours.

En vente au Syndicat Central des Agricul-  
teurs de la Loire-Inférieure, à Nantes.

### Etablissements H. BARBOT

à TROYES (Aube)

Brabants 115 à 150 kilos

PRIX : 390 fr.

Cultivateurs, demandez notre Catalogue  
et retenez bien ceci !

Aucune Maison ne peut rivaliser avec nos Prix

ACIER PREMIERE QUALITE

- GARANTIES LES MEILLEURES -

### LE ZENITH

Société Assurée du SYNDICAT CENTRAL DES AGRI-  
CULTEURS de la Loire-Inférieure et du SYNDICAT AUXI-  
LIAIRE DU COMICE DE YEVEU.

Incendie - Vol - Accidents

A. VAULON et C. BOUCHAUD, 17, rue Voltaire  
NANTES

### PHARMACIE DE LA PETITE-HOLLANDE

1, Rue Haudaudin, 14, Quai de l'Hôpital - NANTES

O. PILLET, pharmacien - TELEPHONE 9.08

DEPOT DE TOUTES LES SPECIALITES FRANÇAISES ET ETRANGERES

BAISSE DE PRIX

### Nous avons

la plus grosse production française de

### TONNEAUX d'ARROSAGE

pour Eau et Purin, contenance 600 à 1.200 litres

et de

### Roues à Moyeux Métalliques

pour Tombereaux, Charrettes, Tonneaux, etc.

En achetant chez nous :

Vous payez moins cher

Vous êtes servi rapidement

Vous avez du matériel irréprochable

Tarif illustré franco

Etablissements MERCIER & DUFOUR

Service F. O. 15, Avenue Guillon, LA ROCHELLE

### CONTRE LA

### COQUELUCHE

Suppression des Quintes

Efficacité certaine

par la

### LYSOQUINTINE

P. CASSARD

Pharmacie, 4, rue Lafayette, NANTES

Le Flacon 8 fr. franco R. C. 3044

### PEPINIÈRES DE L'ANJOU

J. Foulonneau

Saint-Christophe-la-Croix (Maine-et-L.)

Plants de vigne greffés soudés extra beaux

Producteurs directs - Bois pour greffage

ARBRES FRUITIERS

Pommiers, poiriers, pèches, cerisiers

pruniers, abricotiers, etc.

Collection 10 pommiers variés, âgés

2 m., formés, prêts à produire, à dire ou

à cultiver au choix : 140 francs franco

toutes gares.

10 poiriers variés sur cognassier :

40 francs franco toutes gares.

PEUPLIERS ET ARBRES FORESTIERS

Maison de confiance - Authenticité absolue

Prix courant franco sur demande

Représentants demandés

### Si vous avez un jardin

lisez cette

annonce

Pour rendre service à nos lecteurs, par ce

temps de vie chère, nous venons de conclure

avec une très importante Maison de GRAINES

DE SEMENCES, qui cherche à se faire con-

naître dans toute la France, un accord par

lequel elle sacrifie, strictement au prix coûtant,

### 10.000 COLIS RECLAME

de graines de semences, judicieusement éta-

blis, au prix exceptionnel de 65 francs franco

contre remboursement, chacun de ces colis

valant au moins 100 francs chez les marchands

de graines détaillants, chaque colis renfermant

les semences nécessaires à 8 ou 10 ares mini-

mum.

Contenu du colis :

Betterave potagère Navet long marteau

Carotte potagère - plat hâtif

Céleri Oignon blanc hâtif

Chicorée frisée - jaune hâtif

scarole - rouge hâtif

Chou pommé hâtif Oseille large feuille

potage hâtif Panais potager hâtif

potage hâtif Persil frisé

potage hâtif Pissenlit large feuille

potage hâtif Poireau gros court

potage hâtif Long d'hiver

potage hâtif de Bruxelles

potage hâtif Poireté tr. large carde bl.

potage hâtif Pois très hâtif rames

potage hâtif Navet blanc

potage hâtif Navet jaune

potage hâtif Cornichon hâtif

potage hâtif Epinard monstrueux

potage hâtif Fève de Séville

potage hâtif Haricot rame géant

potage hâtif pois hâtif

potage hâtif Laitue de printemps

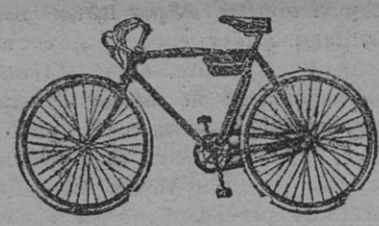
potage hâtif d'été

potage hâtif d'hiver

potage hâtif romanesco

# AUTOMOTO

3.000 Agents GRANDE MARQUE FRANÇAISE 3.000 Agents



Crée et consacre les Champions

Tours de France

1925 1<sup>er</sup> O. BOTTECHIA

1924 1<sup>er</sup> O. BOTTECHIA

1923 1<sup>er</sup> H. PELISSIER

Championnat de France, Bordeaux-Paris, etc.



Garanties 20 ans, depuis ..... 645 fr.

Laveuses perfectionnées, depuis ..... 210 fr.

Les meilleures Machines au meilleur Prix

NOUVEAUTE ! Le Lave-Linge rapide. 29 fr.

NANTES 11, Chaussée de la Madeleine 59, rue Fosse et 2, rue J.-L.-Rousseau Tél. 6.05

VENTE A CREDIT SUR DEMANDE

Escompte exceptionnel de 7 % sera accordé à tout porteur de la présente annonce

### PLUS DE FEU

90 Ans de Succès

Généraliste des

### CHEVAUX BOITEUX

LINIMENT BOYER-MICHEL

LE PEROUX, CHATELAIN (Indre)

TOUTES PHARMACIES, BROCHURE FRANCO

### POTS A FLEURS

CLOCHES A JARDIN

TERRINES A SEMIS

P. BUREAU

10, Quai Guérande, NANTES

Tél. 12.89

### Cette paille est peut-être mal placée



... si le moteur qui travaille au dessous de votre

grenier n'est pas bien isolé, car il peut provoquer

un court-circuit, peut-être un incendie.

Alors que faire ? Vous ne pouvez pas déplacer votre

grenier. D'ailleurs c'est inutile. Choisissez un moteur

bien isolé. Le moteur A. O. est isolé par une double

imprégnation faite sous pression après un séchage pré-

alable à chaud et par le vide.

### Ateliers d'Orléans

de la Compagnie Générale d'Electricité, Soc<sup>te</sup> An<sup>on</sup>, Cap<sup>ital</sup> 90 Millions de Fr<sup>ancs</sup>

SUCCESSALE DE NANTES : 1, Place de la Monnaie

### TAUPANOSE DÉTRUIT RADICALEMENT LES TAUPES

Procédé le plus simple, le plus efficace, le plus économique (1 flacon suffit pour détruire 1.500 taupes).

DESTRUCTION RAPIDE ET COMPLETE, SUCRÉS ASSURÉS

Emploie très facile et sans danger en tout temps et en tout lieu.

Le flacon 1 fr. (franco contre mandat)

MILLET, Pharmacien, RAMBOUILLET (S.-et-O.)

PRIX ACTUEL : 6 FRANCS

### CRÉSYL-JEYES est le seul CRÉSYL véritable

Désinfection contre les maladies de la peau : ZOOTIES, etc.

Fièvre aphteuse, Morve, Rouge, Cowpox, Clavelée, Cachexie

Ne pas confondre avec les imitations

Prix-courant, Notices et Références sur demande